

DECRET N° 98-105 DU 20 MARS 1998

Portant nomination de Monsieur René
Louis KEKE en qualité d'Avocat général
au Parquet général près la Cour suprême.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

VU la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la
République du Bénin ;

VU la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats
définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le Décret n° 96-128 du 09 avril 1996 portant composition du Gouvernement

VU le Décret n° 97-30 du 29 Janvier 1997 portant attributions, organisation et
fonctionnement du Ministère de la Justice, de la Législation et des droits de
l'Homme.

SUR proposition du garde des sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des
Droits de l'Homme et après avis du Conseil Supérieur de la Magistrature ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 18 Février 1998 ;

DECRETE :

Article 1er : Monsieur René Louis KEKE est nommé Avocat général au Parquet
général près la Cour Suprême.

.../...

Article 2 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

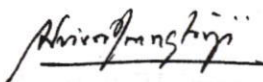
Fait à Cotonou, le 20 MARS 1998

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

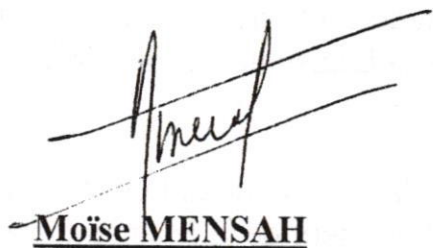
Le Premier Ministre Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale et des Relations
avec les Institutions, Porte-Parole du Gouvernement,



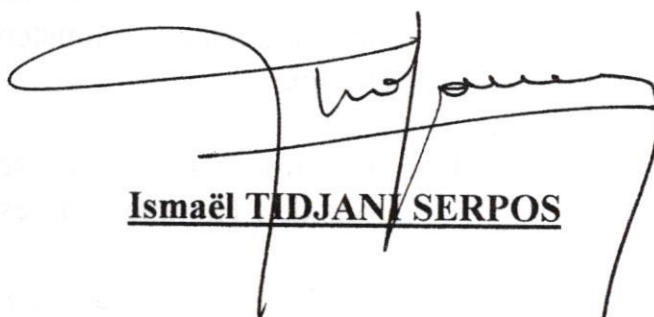
Adrien HOUNGBEDJI

Le Ministre des Finances,

Le garde des sceaux, Ministre de la Justice,
de la Législation et des Droits de l'Homme,



Moïse MENSAH



Ismaël TIDJANI SERPOS

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MJLDH 4 MF 4 autres
Ministères 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGD-DGDDI 5 BN-DAN-DLC-3
GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-FASJEP-ENA 3 Intéressé 1- JO 1.